

## FICHE D'INSCRIPTION

Retournez cette fiche :

-par courrier : Réseau PREVIOS – Service Formation- 6 rue Pétrarque  
31000 Toulouse

-par mail : [serviceformation@reseauprevios.fr](mailto:serviceformation@reseauprevios.fr)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction exercée :

Service :

Statut juridique de l'établissement :  Public  Privé

Nom établissement :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Avis obligatoire de l'employeur :

Date :

Signature et cachet de l'employeur :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Une fiche complète doit être envoyée par stage et par personne

Délai d'inscription : Voir date limite d'inscription au verso.

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au 06 38 26 78 22 ou par courriel : [serviceformation@reseauprevios.fr](mailto:serviceformation@reseauprevios.fr)

Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de l'association.

## Le Réseau PREVIOS

Le réseau PREVIOS a pour missions :

1. L'amélioration de l'accueil des victimes et des auteurs de violence par le développement d'une prise en charge pluridisciplinaire (dépistage, accueil, évaluation globale, orientation concertée) reposant sur une connaissance de leur situation de santé, juridique, sociale, économique, professionnelle...
2. L'animation du réseau régional de prise en charge sanitaire des victimes et auteurs en articulation avec les dimensions judiciaires et sociales : sensibilisation, formation et implication des professionnels sur les thématiques de dépistage, accueil, évaluation globale et orientation concertée, développement de référentiels régionaux. A cette fin, nous proposons des formations rendant accessibles au plus grand nombre des informations scientifiques dans le domaine de la violence.

### Formations développées par le Réseau PREVIOS

*(Non exhaustif, cf. site pour l'ensemble des formations. Tout besoin ressenti en formation pouvant être proposé au réseau PREVIOS)*

#### Prévention de la violence :

- Prévention primaire : Prévention des violences et analyse des pratiques professionnelles, Développer des actions de prévention de la violence
- Prévention secondaire : Violence de couple : dépistage, information, orientation, Violence de couple et grossesse, Prise en charge psychothérapeutique des violences au sein du couple, Enfant exposé aux violences au sein du couple, Aspects de la maltraitance à enfant, Violences intrafamiliales, Prise en charge des victimes d'agression sexuelle, Psychotraumatisme et violence, Mise en œuvre d'une consultation de prise en charge des personnes en situation de violence
- Prévention tertiaire : Transmission intergénérationnelle, Prise en charge des auteurs de violence

#### Prévention de la violence au travail :

- Gestion des conflits, Harcèlement
- Epuisement professionnel et violences dans les soins
- Prévention de la violence et amélioration des conditions de travail

#### Bienveillance :

- Bienveillance et projet de soin personnalisé (sanitaire)
- Bienveillance et projet individualisé (médico-social)
- Bienveillance/Maltraitance des personnes vulnérables



## FORMATION

Destinés aux agents de la fonction publique

Repérage et gestion des agissements sexistes et sexuels en milieu professionnel dans le secteur public

2025

Organisme de DPC favorablement, habilité à dispenser  
Identifiant : 3796



enregistré et évalué  
des programmes DPC

Réseau PREVIOS,  
N° SIRET 49791238600024  
Organisme de formation 73 31 05301 31

## Contexte

Depuis quelques années, le sujet des violences sexistes et sexuelles devient prépondérant dans notre société, sans que l'on sache toujours bien quelles réalités cela recouvre. Le regard social porté sur les comportements sexistes évolue, notamment dans l'espace professionnel.

La législation va dans ce même sens en ce qui concerne les trois versants de la fonction publique, avec la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail, puis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui précisent les obligations qui imposent dorénavant à tous les établissements la mise en place d'un plan de prévention, de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes au travail.

La formation permettra aux participants de mieux identifier les types d'agissements répréhensibles, ainsi que les conséquences pour les victimes. Ils pourront également identifier leur rôle dans le signalement de ces situations et dans l'accompagnement et l'orientation des personnes vivant ces violences.

## Objectif

Améliorer la prévention des agissements sexistes et sexuels en milieu professionnel dans le secteur public, tout en favorisant le repérage et l'accompagnement global des victimes de ces agissements.

## Objectifs opérationnels

1. Connaître la législation en vigueur
2. Accéder à des connaissances théoriques et pratiques actualisées
3. Acquérir des outils de repérage de ces situations
4. Développer des savoir-faire et savoir-être dans la relation
5. Accompagner les personnes concernées par ces violences (victime, auteur, témoin)
6. Identifier un réseau de partenaires spécifiques sur le sujet
7. Savoir mettre en œuvre les actions de prévention et de repérage dans le respect des obligations légales

## Méthodes

- Travail sur les représentations,
- Apports de connaissances théoriques et pratiques
- Travail en groupe et sous-groupe
- Supports vidéo, études de cas, Boîte à outils
- Quizz d'évaluation des connaissances

## Descriptif

### Journée 1

#### **Matin : Introduction et représentation de la violence sexiste**

Présentation de la formation, recueil des attentes des participants

Travail sur les représentations et les stéréotypes

Cadre juridique et définitions

Comprendre le cadre législatif en vigueur, les définitions juridiques et l'évolution de la loi

#### **Repas libre**

#### **Après-midi :**

Les mécanismes des violences et leurs conséquences  
Comprendre les mécanismes d'emprise, les stratégies des agresseurs, les conséquences traumatiques et les troubles associés

Identification des situations à risque et des signaux d'alerte

### Journée 2

#### **Matin :**

#### **Première partie : Prévention et repérage**

Connaître les mesures de prévention et de protection

Comprendre le rôle de la cellule de signalement

Identifier les actions prioritaires pour la prévention

#### **Deuxième partie : Accompagnement et orientation des victimes**

Développer des compétences en écoute active

Comprendre les messages clés

Développer le travail en réseau

#### **Repas libre**

#### **Après-midi : Accompagnement et orientation des victimes**

Bilan et évaluation de la formation : recueil des impressions des participants, des points forts, des points à améliorer et des attentes pour les prochaines sessions

Faire le point sur ce qui a été appris

#### **Intervenants :** Psychologue, Juriste

*Des modifications dans l'organisation et horaire de la formation sont possibles sans que le fond de celle-ci n'en soit affecté*

## Modalités pédagogiques

### **PUBLIC**

**RESERVES AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**PRE-REQUIS :** Aucun

### **LIEU ET DATES**

MONTPELLIER OU TOULOUSE

Date à définir

### **Inscriptions closes 10 jours avant chaque session**

PREVIOS se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'un nombre insuffisant d'inscrits

### **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

Béatrice FOURTEAU,

Coordinatrice du Réseau PREVIOS

Contact : [serviceformation@reseauprevios.fr](mailto:serviceformation@reseauprevios.fr)

Tél : 06.38.26.78.22

### **ADMINISTRATIF et référente handicap:**

Sophie GLEYES

[s.gleyes@reseauprevios.fr](mailto:s.gleyes@reseauprevios.fr)

Si vous êtes en situation de handicap, merci de le signaler.

### **TARIF : Formation continue :** 750 €

Ce tarif inclus la dispense d'un dossier pédagogique.

**Tarifs spécifiques** (formation à titre personnel, étudiants, demandeurs d'emploi,...) : Nous contacter

**Un désistement intervenant moins de 15 jours avant la session et non signalé par écrit, ainsi que toute participation partielle entraîne la facturation systématique de la formation.**